

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16144954

Déposé/Reçu le

10 OCT. 2016

Greffé
au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0464 706 709

Dénomination

(en entier) : **IM.MOR-TILIMOR**

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : Avenue Emile de Béco n° 106, boîte 8 - 1050 IXELLES

Objet de l'acte : NOMINATION ET DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

Extrait conforme de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et du conseil d'administration tenus le lundi 16 décembre 2013.

Les actionnaires prennent connaissance du décès de Madame Martha SCHOCKAERT au date du 21/11/2013.

Les actionnaires décident de démissionner :

-Monsieur Jan MOREAU, l'administrateur-délégué, NN. 38.08.22-337-51, demeurant à 9170 SINT GILLIS WAAS, Pastorijstraat 3 boîte 2 à partir du 16.12.2013;

-Monsieur Henri VANLERBERGHE, l'administrateur-délégué, NN. 33.12.13-291-96, demeurant à 1860 MEISE, Brusselsesteenweg 147 à partir du 16.12.2013

Les actionnaires décident de nommer pour une période se terminant à l'assemblée générale à tenir en l'année 2019.

-Monsieur Karl SEPS, NN.46.09.02-335-52, habitant à 3140 KEERBERGEN, Tremelobaan 82 comme administrateur à partir du 16 décembre 2013 ;

-La société DAY DREAM FLANDERS SPRL administrateur, N.N 0840 811 539, dont le siège social est situé à 8400 OOSTENDE, Dokter Eduard Moureauxlaan, 263, représentée par son gérant et représentant permanent Karl SEPS, NN.46.09.02-335-52 habitant à 3140 KEERBERGEN, Tremelobaan 82. à partir du 16 décembre 2013

-La société DAY DREAM BELGIUM SPRL administrateur, N.N. 0840.616.648, dont le siège social est situé à 1861 MEISE, Drijpikkelstraat 47, représentée par son gérant et représentant permanent Karl SEPS, NN.46.09.02-335-52 habitant à 3140 KEERBERGEN, Tremelobaan 82 à partir du 16 décembre 2013.

Confirmant l'acceptation de leur mandat, les administrateurs nouvellement nommés signent ce procès-verbal.

Après cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires, les administrateurs se réunissent en conseil d'administration et nomment entre eux, en qualité d'administrateur-délégué :

-Monsieur Karl SEPS, susmentionné, comme administrateur délégué.

Comme acceptation de son mandat, l'administrateur-délégué nouvellement nommé signe ce procès-verbal.

Bruxelles, le 16 décembre 2013

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).